

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
**29**

Conseillers en  
fonction :  
**29**

Conseillers  
présents :  
**21**

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 décembre 2023

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**III – AFFAIRES FINANCIÈRES**

**2023 – 51 (12) : Subvention à l'association Banque Alimentaire du Bas-Rhin**

Rapport au Conseil municipal :

La Commune d'Oberhausbergen s'associe depuis trois années consécutives à la Banque Alimentaire du Bas-Rhin dans le cadre de leur collecte nationale. Les habitants ont pu participer à cette action solidaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

La commune a participé à cette action du 20 au 26 novembre 2023 et a récolté 349 kilogrammes de denrées sur quatre points de collecte, soit un de plus que l'année dernière : l'école élémentaire Josué Hoffet, l'école maternelle Sarah Banzet, la médiathèque et l'Hôtel de Ville.

Les ExplOrateurs ont organisé également une collecte alimentaire dans le cadre du Marché du Partage sous forme de troc avec des objets conçus par les enfants du périscolaires. Les enfants apprennent également l'entraide et à se consacrer à ce projet solidaire. Ces denrées viennent compléter celles déposées par les habitants dans les autres sites.

Cette action a permis, grâce à la générosité des Supradomimontains, de réunir **349 kg** de denrées qui serviront aux populations en précarité alimentaire du département.

Comme lors des précédentes années, il est ainsi proposé par l'exécutif communal de joindre le soutien financier au soutien technique en attribuant une subvention à la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. Afin de rendre compte du soutien apporté par la population, il est proposé que le montant – en euros - de la subvention soit égal au poids – en kilogrammes – récupéré par l'association.

La loi n°214-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire précise que les subventions sont des « *contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au*

*développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. »*

La Banque Alimentaire du Bas-Rhin n'est pas une association d'Oberhausbergen, mais exerce des actions sociales répondant au principe d'intérêt général sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

**Vu** la loi n°214-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

**Vu** l'action de collecte organisée durant la semaine du 20 au 26 novembre 2023 par la Banque Alimentaire du Bas-Rhin ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Finances en date du 11 décembre 2023 sur le principe d'une subvention ;

**Vu** le présent rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 349€ à l'association « La Banque Alimentaire du Bas-Rhin » ;

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire,

Christian OST